

Le Chat Noir Tempête



j
u
i
n

2
0
1
0

CNT Santé-Social
44 rue burdeau
69001 Lyon
métro croix paquet

Permanences :
3^e mardi de chaque mois
De 18h à 20h
Contacts :
cnt.sanso69@free.fr
www.cnt69.org

N°17

Revue d'action syndicale de la CNT Santé-Social de Lyon et de sa région

Pourquoi ce bulletin de tempête ?

Salariés du social et de la santé, membres de la CNT, nous voulons d'abord recréer des liens entre les travailleurs isolés des différents établissements du secteur qui sont confrontés à la souffrance au travail. L'éthique et la déontologie professionnelle qui fondaient nos pratiques sont sacrifiées par nos employeurs et les pouvoirs publics qui tentent de mettre en place des approches de rentabilité et/ou de criminalisation des personnes en difficulté avec lesquelles nous travaillons; syndicalistes défendant le droit du travail et des travailleurs en s'opposant à ces dérives, certains sont frappés directement ou sournoisement par la répression patronale.

Un bulletin ouvert à tous les avis de tempête, à l'expression de cette souffrance au travail et permettant aussi de prendre du large en essayant de mieux cerner sur quelle mer agitée naviguent aujourd'hui les salariés, peut être un moyen de rompre l'isolement et le découragement pour tisser des solidarités, partager les expériences et les moments positifs que notre pratique essaie de mettre en œuvre.

DANS LA SANTE, LE SOCIAL, LE PUBLIC, LE PRIVE LES RETRAITES SONT EN DANGER

La lutte pour la conservation de notre système de retraites par répartition est bien évidemment aussi une lutte nécessaire pour les salariés des secteurs Santé-Social. Nous sommes toutes et tous concernés.

En effet, les « pòvres vieux » sont de plus en plus nombreux dans les bureaux des Assistantes Sociale, dans les associations d'aide alimentaire,... Et que dire de la réalité de ces mêmes « pòvres vieux » dans les maisons de retraite faisant partie du Service Public ou les personnels travaillent sans moyens.

Notons, la spécificité de certaines de nos professions, deux exemples concrets parmi tant d'autres : Une aide soignante, pourra-t-elle, le cœur léger, faire de toilettes, déplacer des patients, travailler en horaires décalés, etc... à 63 ans ?

L'éducateur auprès d'adolescents en difficulté, lui aussi sera-t-il serein et épanoui, lors du séjour de rupture avec 7 ados dans le Jura à 65 ans ?

Remarquons aussi que la remise en cause du système par répartition, fait partie d'un « grand tout » visant à désengagé l'État et les Patrons de leur responsabilités. De laisser la personne seule face à ses difficultés, de ne plus faire jouer la solidarité.

Le démantèlement des retraites est dans la même démarche que la perte des moyens grandissante dans l'hôpital public, la diminution des subventions dans les associations, la casse des convention collectives(ex : CC66), la réduction des salaires, la mise en place des entretiens individuels rendant les travailleurs et travailleuses plus malléables, plus seuls, évitant le soutien et donc la lutte collective.

Les lois liberticides, sur les Sans Papiers, les jeunes, les malades mentaux, ... ces lois aussi participent à cette individualisation de la société, cette casse du collectif.

Et, pendant ce temps, dans un silence assourdissant, des milliards apparaissent, pour sauver le système Capitaliste....



**Réagissons, Indignons nous, Reprenons la
lutte collective, Exigeons le partage des
richesses
C'est nous qui travaillons, c'est nous décidons**



SECTIONS SYNDICALES



UNE SECTION SYNDICALE A LA DIRECTION DU TRAVAIL

Depuis le mois de novembre 2009 une section CNT s'est créée à la DDTEFP du Rhône (inspection du travail). Dans le contexte actuel de destruction des services publics la section s'implante rapidement et la besogne syndicale se fait sans relâche tant les motifs de mécontentement sont nombreux :

- non remplacement d'un départ à la retraite sur deux au nom de la RGPP qui se traduit chez nous par la suppression d'une section d'inspection du travail et la diminution constante des effectifs de catégorie C,
- démantèlement de la Direction Départementale au profit d'une administration au service des entreprises dans le cadre des nouvelles DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.)
- volonté de transformer l'inspection du travail en auxiliaire de police en matière de travail illégal
- politique d'objectifs chiffrés
- suppression de missions de service public (COTOREP, apprentissage, formation en alternance, ...)

Dans un tel contexte la direction affiche un mépris permanent face à l'inquiétude des agents et à la surcharge de travail que nous subissons. C'est pourquoi dans un cadre intersyndical, la CNT fut à l'initiative de l'occupation des locaux par les salariés les 2 et 9 mars. La section participa également à un rassemblement de protestation devant ces mêmes locaux le 20 mars. Bien entendu, la CNT appela également à la grève pour les journées du 21 janvier pour la défense du service public et du 23 mars sur les retraites.

Après ce bon démarrage, on espère évidemment que la CNT continue de se développer pour retrouver durablement le chemin de la lutte et de l'action directe...

UNE SECTION SYNDICALE A L'IDEF ENTRAVE A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Création d'une section syndicale CNT à l'Institut Départemental De l'Enfance et de la Famille (IDEF, Rhône)

Nous sommes environ 300 salariés de statut fonction publique hospitalière, ce service dépend du conseil général (CG) du Rhône.

Juillet 2009, nous informons par courrier le CG de la création d'une section syndicale CNT au sein de l'IDEF. Nous demandons l'application des droits syndicaux.

Novembre 2009, le directeur général du CG rejette notre déclaration au titre de « la non représentativité du syndicat au sens de l'article L2121-1 du code du travail ».

Or, la création d'une section syndicale n'est pas subordonnée à la représentativité du syndicat dont elle émane.

Nous leur annonçons notre intention de saisir le tribunal administratif pour entrave à l'exercice du droit syndical et déposons un recours pour excès de pouvoir.

Rapidement, le directeur général du CG revient sur sa décision, de ce fait la section syndicale CNT IDEF est reconnue même si elle l'était déjà de fait.

Nous avons rencontré la direction de l'IDEF :

-Un panneau syndical est mis à notre disposition

Nous avons aussi demandé :

-un local

-l'accès à intranet

Et sommes en attente d'une réponse.

Ce refus illustre bien le fonctionnement du CG du Rhône :

-droits syndicaux minimas bafoués

-CDD à répétition sur un même poste

-gel des notes de façon arbitraire

-restructuration sans concertation avec déplacement du personnel et des usagers

C'est pourquoi, nous devons continuer la lutte syndicale.



Insultons l'insulteur !

La domiciliation des personnes SDF dans les communes devient de plus en plus complexe. En effet, les élus ne souhaitent pas voir une certaine population s'installer sur leur territoire.

Villefranche sur Saône commune de plus de 30 000 habitants située dans le Nord du département du Rhône met toute son énergie pour ne pas vouloir de ce public.

Pour Pierre âgé de 28 ans quand il adresse une demande au CCAS de la commune (seule instance agréée sur le secteur par la Préfecture pour domicilier les personnes) première demande faite en novembre 2009 ; elle lui est refusée.

Le motif invoqué c'est qu'il n'a pas de lien avec la commune.

Pourtant Pierre perçoit le R.S.A. versé par la CAF de Villefranche et était hébergé de septembre à novembre dans une structure sociale sur la commune.

Trois mois plus tard, il refait une demande de domiciliation, il essuie un nouveau refus.

Le nouveau motif est encore plus éloquent ; l'activité professionnelle de Pierre c'est-à-dire palefrenier nécessite qu'il doit se domicilier dans une commune rurale.

Les textes législatifs sur la domiciliation sont bafoués.

La CNT santé social met en avant que l'usage des voies legalistes ne sont plus les seuls outils à utiliser pour obtenir de véritables avancées sociales.

Ce constat est également vérifié dans notre participation au collectif lyonnais « Pour un réel engagement en faveur des personnes SDF ». En effet l'application de la loi MOLLE stipule que la remise à la rue pour toute personne ayant eu un hébergement d'urgence est illégale. Une nouvelle fois la loi est bafouée ; les décideurs politiques s'assoient dessus.

Il est indispensable d'interroger quelle posture prennent ces élus qui amendent ces lois et dans quels buts.

Nous pensons qu'elles sont élaborées par des individus qui veulent maintenir un rapport de dominant par rapport à d'autres pour contribuer à maintenir l'ordre social actuel centrés sur leurs intérêts personnels.

Il est nécessaire de passer le cap de sa situation individuelle pour tendre vers un déclic collectif plus soutenu. Pouvons nos actions militantes sur des principes de désobéissance civile, d'occupation de nos lieux de travail (comme récemment à la DDTEP et dans l'entreprise People and Baby) et allez jusqu'à la séquestration de responsables d'institutions qui font vivre la misère sociale aux acteurs de terrain.

Notre secteur sanitaire et social rattaché au secteur tertiaire est réticent sur ce mode d'action plus généralement utilisé dans le secteur industriel.

Pourtant nous vivons du similaire et sommes de plus en plus impuissant face aux perspectives à proposer au public les plus fragilisés (pas de boulot, pas de logement pas de quoi bouffer). Revendiquons des conditions humaines dignes pour tous.

**Ne faisons pas qu'intellectualiser, agissons.
Organisons nous pour des luttes collectives.**



Quand la sécu s'la joue « poucave » !

Les militants de la CNT santé social sont parties prenantes dans des collectifs de soutien aux personnes sans papiers.

Nous constatons de plus en plus que les administrations expulsent de leurs dispositifs ces personnes.

La sécurité sociale (historiquement espace de protection sociale de l'individu), ne remet plus de formulaires aux professionnels et militants de soutien aux sans papiers. Elle veut désormais voir la personne physiquement avant de remettre un formulaire.

Le formulaire celui de l'Aide Médicale d'Etat (dispositif qui permet de bénéficier de certains soins gratuitement) n'est plus remis.

On ne peut qu'interroger le but de cette démarche : pouvoir enregistrer son nom et son adresse dans les plus brefs délais pour relayer plus rapidement à la Police.Aux.Frontières ; pour leurs statistiques. En tout cas vraisemblablement pour appliquer la politique sécuritaire actuelle basée sur des principes de délation et de contrôle.

Le piège des Gratifications !

La loi du 24 novembre 2009 prévoit une gratification des stages de plus de deux mois consécutifs dans le privé et le public, pour les diplômés de niveau 3, après que les étudiants se soient mobilisés pour l'obtenir.

Pour les étudiants du secteur sanitaire et social, l'application précipitée de cette loi augmente les difficultés pour trouver des stages, car elle n'est pas accompagnée par une enveloppe budgétaire, notamment dans le Rhône où le préfet refuse toute gratification.

S'il n'y a pas un déblocage des fonds nécessaires à la mise en place de la gratification, cette loi risque de mettre en péril le fonctionnement de la formation en alternance. On sait comment s'est passée la réforme des IUFM, à terme la perspective d'une formation d'éducateurs à la fac après 3 ans de licence et 2,5 semaine de stage est à craindre.

C'est pourquoi nous devons nous mobiliser pour l'application des gratifications, la défense de l'alternance dans les formations et pour de vraies luttes contre la précarité étudiante. Des manifestations ont déjà eu lieu dans toute la France, mais on voit que le gouvernement est déjà en train de faire marche arrière car un texte prévoyant le gel des gratifications a été approuvé par le sénat, et sera donc probablement voté par l'assemblée nationale durant l'été !



SMIC

Depuis le 1er janvier 2010 : 8,86 € brut de l'heure.

Soit 1 343,77 € brut pour 35 h / semaine (151,67 h / mois).

VALEUR DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

valeur du point d'indice : 4,6072 €

valeur annuelle du point à l'indice 100 : 5 528,64 €

minimum de traitement brut de base mensuel : 1 345,30 €

indemnité de résidence :

zone 1 : 3 % soit 40,86 €

zone 2 : 1 % soit 13,62 €

INDEMNITÉ : MATERNITÉ, MALADIE, INVALIDITÉ, DÉCÈS

indemnité journalière maternité : maximum 77,25 €

indemnité journalière maladie maximale : normale : 48,08 €

majorée : 64,11 €

indemnité journalière accident du travail : maximum : 173,24 €

à partir du 29e jour : 230,98 €

invalidité :

pension maximale par an : 30 % soit 10 386 €

50 % soit 17 310 €

allocation supplémentaire : 4560,92 € pour une personne seule

7526,20 €

pour un ménage

tierce personne : 12 460,43 € par an

minimum annuel : 3 181,67 €

décès :

maximum : 8 655 €

minimum : 346,20 €

De l'autre côté, le groupe de luxe LVMH a versé plus de 2 millions d'euros de jetons de présence à l'ensemble du conseil d'administration pour 2009 soit plus de 100 000 euros par personne !

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT** ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE** ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE** ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE** ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE,
QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !**

Il est possible de s'organiser autrement et de gagner. La CNT, syndicat autogestionnaire et autogéré, sans permanent(e), agit et intervient grâce au travail de ses militant(e)s et adhérent(e)s sans "aides" ni "subventions" patronales.

Si vous désirez recevoir gratuitement 3 numéros du "Combat Syndicaliste" mensuel de la Confédération Nationale du Travail, vous pouvez renvoyer le coupon suivant à l'adresse ci-dessous :



Abonnement de 3 mois gratuits au :

COMBAT SYNDICALISTE

le journal mensuel des syndicats CNT

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Profession :

Courriel :

Coupon à renvoyer à :

CNT Santé-Social 44 rue Burdeau 69001 Lyon

cnt.sanso69@free.fr